

MAIRIE DE GILOCOURT

84 rue de Sallez

60129 GILOCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 17 janvier 2022

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Michel CASSA, Maire.

Etaient présents : Mrs FRANCKELEMON Alain, DUFOUR Jean-Michel, CAGAN Jacques, DELACOURT Thierry, HENRION Jérôme, LOISEL Damien, Mmes SINOPE DUROYAUME Valérie, HERBETTE Nathalie, BERTHO Françoise
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent avec pouvoir : M. HUYLEBROECK Cyrille a donné pouvoir à M. LOISEL Damien,

Absents : Mme REPETTI Yveline, Mme PERNA Séverine, M. HAUDRECHY William,

Secrétaire de séance : Mme BERTHO Françoise

La séance est ouverte à 19h00

Approbation du dernier compte-rendu.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 7 janvier 2022

- Désignation d'un membre du Conseil municipal pour statuer sur les demandes de PC et PA déposées par LINKCITY.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il ne peut pas signer de documents d'urbanisme le concernant ou concernant un membre de sa famille. Monsieur Jean-Michel DUFOUR, conseiller municipal, se propose pour signer les documents.

Monsieur le maire, qui ne peut pas prendre part au vote ni rester pendant les débats, quitte la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

2 voix contre : M. LOISEL Damien, M. HUYLEBROECK Cyrille a donné pouvoir à M. LOISEL Damien,

3 abstentions : Mmes HERBETTE Nathalie, BERTHO Françoise, M. CAGAN Jacques,

5 voix pour : Mrs FRANCKELEMON Alain, DUFOUR Jean-Michel, DELACOURT Thierry, Mme SINOPE DUROYAUME Valérie, M. HENRION Jérôme, de désigner Monsieur Jean-Michel DUFOUR, pour signer l'ensemble des documents d'urbanisme concernant Monsieur le Maire et les membres de sa famille.

Monsieur le maire rentre dans la salle.

Monsieur HAUDRECHY William, absent au moment du vote, arrive en cours de séance.

- Questions diverses

Dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif, les documents en cours d'examen ne seront pas re signés.

Les volets de la bibliothèque, vétustes, vont être changés.

Des poubelles remplies de gravas, d'autres contenant de gros déchets ont été abandonnées par des habitants du village
Monsieur le maire va leur faire un courrier pour les enlever.

Clôture de la séance à 19h25

Vu pour être affiché le 21 janvier 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Gilocourt, le 21 janvier 2022

